

**Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé**

**Centre Municipal de Santé**

**REF : CMS2011005**

**Signataire : Thierry CLEMENT / Béatrice PHAM VAN**

**OBJET : Convention de mise en œuvre et de financement des expérimentations de nouveaux modes de rémunération.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'article 44-1 de la loi n°2007-1786 du 19 décembre 2007 de financement de la sécurité sociale pour 2008,

Vu le décret du 27 avril 2009 relatif aux conditions de mise en œuvre des expérimentations de nouveaux modes de rémunération des professionnels de santé,

Considérant le projet de convention de mise en œuvre et de financement des expérimentations de nouveaux modes de rémunération entre l'agence régionale de santé (ARS), la caisse primaire d'assurance maladie de Paris (CPAM), celle de Seine Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention ARS, CPAM de Paris, CPAM de la Seine-Saint-Denis qui engage la commune d'Aubervilliers, pour le Centre municipal de santé du Dr Pesqué, à expérimenter les nouveaux modes de rémunération à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 31 décembre 2012.

**ACCEPTE** la subvention de 71 490 € pour 2011 (au prorata dunombre de jours du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2011)

**ACCEPTE** la subvention de 107 236 € pour l'année2012.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 20/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 20/05/2011